

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2021

---

La séance du Conseil Municipal a été ouverte à 19h20.

### 1- Séance à Huis Clos

Au regard des dispositions afférentes à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, de la lutte contre la propagation de la Covid19, et du couvre-feu national, le Conseil Municipal vote le huis clos pour la présente séance du Conseil Municipal

### 2- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020.

### 3- Modification du plan de financement du projet d'aménagement de la RD119

Eu égard l'augmentation du coût global de l'opération d'aménagement de la traversée du village RD119, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à scinder le dossier en deux demandes de subvention (tranche1 et tranche2) afin d'obtenir le plus de financement possible.

Dossier n°1 : 439 997.50€HT (en dépenses)

Dossier n°2 : 441 450.00€HT (en dépenses)

### 4- Modification du plan de financement du projet de rénovation énergétique

Suite au plan de relance de l'Etat (vaste programme de rénovation énergétique des bâtiments publics), auquel la commune a répondu afin d'obtenir 50% de financements supplémentaires pour la rénovation énergétique de l'Ecole Primaire, le Conseil Municipal approuve et vote le nouveau plan de financement afférent au projet.

### 5- Taxe d'Aménagement

Conformément à l'article L331-9 du Code de l'Urbanisme Le Conseil Municipal vote une exonération supplémentaire de la taxe d'aménagement portant sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

### 6- Amortissement du bus IVEO

Suite à l'acquisition d'un nouveau bus (coût 69 873.60€TTC), le Conseil Municipal vote l'amortissement de ce dernier sur 7ans, et en mode linéaire. L'amortissement annuel sera de 9 982.00€/an pendant 7 ans.

### 7- Cotisations et participations

Le Conseil municipal vote d'une part la cotisation pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 2020 à 354€ et non pas 328€, et d'autre part une participation de 250€ à l'association FREDON (Fédération de Défense contre les organismes Nuisibles) acteur-coordonateur central de la protection des végétaux et de la protection de l'environnement dans l'Aude.

### 8- Convention pour la mise à disposition des chantiers d'insertion

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition des chantiers d'insertion de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère, pour permettre la réalisation des chantiers de maçonnerie/gros œuvre et jardin/espaces vert sur le territoire communal.

### 9- Exploitations de sablières (avis de principe du maire et non autorisation du Conseil Municipal)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'accord de principe qui lui est demandé pour un projet d'extension de la société GAÏA. Cette dernière est autorisée par arrêté du 23 mai 2008 à exploiter jusqu'en 2038 une sablière située sur les Communes de BRAM et de MONTREAL (lieux-dits Valgros et Pigné). Le gisement extrait étant moins rentable un projet d'extension est envisagé portant sur 5.3ha repartis sur deux parcelles contigües à la carrière (parcelles AD55 et A1858).

La Société les Sablières de Bram sollicite également l'avis du maire dans le cadre d'un dépôt de demande de modification des conditions d'exploitation relative à un projet d'extension de 1.7ha du site les sablières de BRAM ; les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées section A n° 1853, 1855, 764, 2136.

#### 10- Convention avec le Centre de Gestion – missions temporaires

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion afférente à la mise à disposition de personnel dans le cadre de missions temporaires (notamment pour remplacer les agents communaux absents).

#### 11- Modification de la délibération du 26 novembre 2020

Le Conseil Municipal autorise la modification de la délibération n°2020-2611-6 afférente à la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable, pour modifier la référence à l'ABF qui est celui de l'Aude et non pas de la Haute Garonne.

#### 12- Validation de la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable

Le Conseil Municipal valide la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de MONTREAL, tel que suit :

Membres élus-titulaires : PARAIRE Thierry, MARTY Hélène

Membres élus-suppléants : BOYER Marie-Hélène, IZARD Patrick

Membres d'association-titulaires : LEFEBVRE Philippe, GUITARD Armand

Membres d'association-suppléants : BRIAL Michelle, BOURDIL Jean-Claude

Personnes qualifiées-titulaires : BIAU Bernard, LEFEBVRE Pascale

Personnes qualifiées-suppléants : LANNES Philippe, IMBERT Jean-François

#### 13- Marchés Publics passés en dessous de 90 000.00€HT, entre le 18/11/2020 et le 11/12/2020

<b>Marchés passés en dessous de 90 000,00€ (délégations du maire)</b>				
<b>Prestataires</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Opération</b>	<b>Date</b>
CASEO	Menuiserie	4235,46	99	01/12/2020
KHIMOUN	chauffe-eau	1538,35	10	01/12/2020
GENIMAP	repérage réseaux pluviaux	2178,00	13	08/12/2020
BOUYGUES	mise en place éclairage public	6480,00	13	08/12/2020

#### 14- Modification du règlement du Conseil Municipal

Suite à une attestation reçue le 26 janvier 2021, une nouvelle constituante de l'opposition a été créée, Mesdames JOURNET et TOMASELLO, se désolidarisant du groupe d'opposition dont la tête de liste est M. IMBERT.

Le Conseil Municipal vote la modification du règlement du Conseil Municipal, en ce qui concerne les articles 8 et 24a.

Désormais les commissions municipales de travail sont composées de 7 membres (article 8 du règlement du Conseil Municipal), et la place réservée à l'opposition dans l'écho est de 1/40 par groupe d'opposition.

<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE :</b> Urbanisme - Patrimoine Immobilier - Prospective financière	<b>COHESION SOCIALE ET INTERGENERATIONNELLE :</b> Solidarité – Santé- Education (CCAS – CES de Bram-) :
<b>Thierry PARAIRE*</b>	<b>Marie Hélène BOYER*</b>
	<b>Sous-commission Conseil Municipal des Jeunes : Thierry PARAIRE</b>
Thierry PARAIRE	Marie-Hélène BOYER
Stéphane PRIETO	Lisa GUITARD
Patrick IZARD	Michel ANRIC
Hélène MARTY	Thierry PARAIRE
Maryline CROS	Sylvie THOMAS
Jean-François IMBERT	Jessica JOURNET
Jessica Journet	Bernard Saigne

<b>EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE :</b> Voirie – Travaux – Equipements	<b>DEVELOPPEMENT TERRITORIAL:</b> Culture - Tourisme – Protocole	<b>VIE LOCALE :</b> Vie associative - Commerces – Artisanat
<b>Christian OURLIAC*</b>	<b>Hélène MARTY*</b>	<b>Stéphane PRIETO*</b>
<b>Sous-commission AGRICULTURE ENVIRONNEMENT : Sophie BONNERY*</b>	<b>Sous-commission COMMUNICATION : Fanny AZAM*</b>	<b>Sous-commission PREVENTION DES RISQUES : Stéphane PRIETO*</b>
<b>Sous-commission DEMOCRATIE PARTICIPATIVE Philippe LANNES*</b>		<b>Sous-commission Forum des associations : Fanny AZAM*</b>
Christian OURLIAC	Hélène MARTY	Stéphane PRIETO
Sophie BONNERY	Fanny AZAM	Fanny AZAM
Philippe LANNES	Lisa GUITARD	Vincent CAHUSAC
Patrick IZARD	Vincent CAHUSAC	Maryline CROS
Fanny AZAM	Sylvie THOMAS	Sylvie THOMAS
Bernard Saigné	Jean François IMBERT	Virginie TOMASELLO
Virginie Tomasello	Jessica Journet	Jean François IMBERT
<b>Commission Appel d'Offres</b>	<b>Commission Façades</b>	
<b>3 Titulaires</b>	<b>Le Maire</b>	
Marie-Hélène BOYER	Christian OURLIAC	
Thierry PARAIRE	Patrick IZARD	
Jean François IMBERT	Sophie BONNERY	
<b>3 Suppléants</b>	Marie-Hélène BOYER	
Stéphane PRIETO	Philippe LANNES	
Hélène MARTY	M. Imbert	
Bernard SAIGNE	Virginie Tomasello	

#### 15- Résiliation avec le Cabinet CAPURBA et convention avec URBADOC

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à résilier la convention d'instruction des autorisations des droits des sols avec le Cabinet d'Urbanisme CAPURBA et à conventionner avec le Cabinet d'Urbanisme URBADOC à cette même fin.

Fait à MONTREAL le 8 mars 2021

Le Maire,  
Bernard BREIL



